

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Juin 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 21

L'an deux mille dix-sept
Le huit juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} juin 2017.

PRESENTS : Mme Marie-France CATHELAND, Mr Noël MOULIN, Mme Aline TISSIER épouse BOURRACHOT, Mr Robert DARMET et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME,
Mr Bernard VERRIERE, Mme Françoise MASSON, Mme Martine MATTONI,
Mme Gisèle BRESSON, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE,
Mr Jean-Christophe LAFFAY, et Mme Sandrine DUTHY.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Monique DURAND (procuration à Mme Marie-France CATHELAND),
Mme Marie-Françoise BARLERIN (procuration à Mr Gérard RIBELLES),
Mme Nathalie POUYET (procuration à Mr Robert DARMET),
Mr Marc PATAY (procuration à Mme Martine MATTONI),
Mr David LACAN (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Absents excusés n'ayant pas donné procuration :

Mr Fabien GOUTARD,
Mme Anne-Sophie PAGNIER.

Secrétaire de séance : Mme Gisèle BRESSON.

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 juin 2017.

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

Il informe l'assemblée du mariage de Madame Aline TISSIER, Adjointe, qui sera connue désormais sous le nom de Madame Aline BOURRACHOT.

- **Travaux de réfection du carrelage des salles de classe de l'école de COMMELLE-VERNAY - Autorisation au Maire à signer le marché**

Madame CATHELAND, Adjointe, informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la réfection du carrelage des salles de classe de l'école de COMMELLE-VERNAY.

Au vu de la mise en ligne sur la plateforme des marchés publics le 27 avril 2017 et la publication sur le BOAMP et l'Essor le 27 avril 2017, 4 entreprises ont remis des propositions.

L'ouverture des offres a eu lieu le 30 mai 2017. Un examen des offres a été effectué par le Cabinet SECO et la commission communale de voirie. Au vu des propositions remises par les entreprises et après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise MURAT pour un montant de 55 762,41 € HT soit 66 914,89 € TTC. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- **Travaux de réfection des toitures de l'école à COMMELLE-VERNAY - Autorisation au Maire à signer le marché**

Madame CATHELAND, Adjointe, informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la réfection des toitures de l'école de COMMELLE-VERNAY.

Au vu de la mise en ligne sur la plateforme des marchés publics le 27 avril 2017 et la publication sur le BOAMP et l'Essor le 27 avril 2017, 4 entreprises ont remis des propositions.

L'ouverture des offres a eu lieu le 30 mai 2017. Un examen des offres a été effectué par le Cabinet SECO et la commission communale de voirie. Au vu des propositions remises par les entreprises et après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise LESPINASSE TOITURES pour un montant de 38 966,54 € HT soit 46 759,85 € TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

• **Travaux d'aménagement du parvis de l'école à COMMELLE-VERNAY - Autorisation au Maire à signer le marché**

Monsieur DARMET, Adjoint, informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour l'aménagement du parvis de l'école de COMMELLE-VERNAY.

Au vu de la mise en ligne sur la plateforme des marchés publics le 09 mai 2017 et la publication sur le BOAMP et l'Essor le 09 mai 2017, 3 entreprises ont remis des propositions.

L'ouverture des offres a eu lieu le 30 mai 2017. Un examen des offres a été effectué par le Bureau d'Etudes OXYRIA et la commission communale de voirie. Au vu des propositions remises par les entreprises et après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour un montant de 158 819,87 € HT soit 190 583,84 € TTC. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

• **Travaux d'aménagement du parvis de l'école à COMMELLE-VERNAY- Désamiantage des logements scolaires - Autorisation au Maire à signer le marché**

Monsieur DARMET, Adjoint, informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour le désamiantage des deux logements scolaires qui vont être déconstruits lors de l'aménagement du parvis de l'école de COMMELLE-VERNAY.

Trois entreprises ont été consultées le 29 mai 2017 et toutes les trois ont remis des propositions. L'ouverture des offres a eu lieu le 1er juin 2017.

Un examen des offres a été effectué par le Bureau d'Etudes OXYRIA et la commission communale de voirie. Au vu des propositions remises par les entreprises et après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SAS DETROIT D pour un montant de 24 435,00 € HT soit 29 322,00 € TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **Programme de travaux de réfection des voiries 2017 de COMMELLE-VERNAY - Autorisation au Maire à signer le marché**

Monsieur DARMET, Adjoint, informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour l'exécution du programme de travaux de réfection des voiries 2017 de COMMELLE-VERNAY.

Au vu de la mise en ligne sur la plateforme des marchés publics le 09 mai 2017 et la publication sur le BOAMP et l'Essor le 09 mai 2017, 3 entreprises ont remis des propositions.

L'ouverture des offres a eu lieu le 31 mai 2017. Un examen des offres a été effectué par Roannais Agglomération et la commission communale de voirie. Au vu des propositions remises par les entreprises et après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA DALA pour un montant de 94 789,50 € HT soit 113 747,40 € TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Budget Général 2017 – Décision Modificative n° 2**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif en séance du 27 Mars 2017, l'assemblée délibérante avait alimenté :

- En dépense de fonctionnement, la ligne 73925 pour un montant de 6 500,00 € permettant de mandater le Fonds de péréquation des recettes fiscales (FPIC).
- En recettes de fonctionnement, la ligne 739221 pour un montant de 26 551,00 € permettant de percevoir le FNGIR.

Or, il s'avère que ces lignes doivent être modifiées suite à des évolutions de la nomenclature M14 au 1er janvier 2017. Aussi, Monsieur le Maire propose de modifier le budget 2017 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

73925 chapitres 014	- 6 500,00 €
739223 chapitre 014	+ 6 500,00 €

Recettes

739221	- 26 551,00 €
73221	+ 26 551,00 €

Le Conseil Municipal,, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n° 2 du Budget Général, laquelle permettra d'effectuer les écritures qui seront effectuées concernant le FNGIR et le FPIC.

- **Travaux d'aménagement de la rue Jules Ferry-Grange Béraud – Eclairage public**

Monsieur RIBELLES, Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'aménagement de la rue Jules Ferry-Grange Béraud.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	%-PU	Particip. commune
- EP rue Jules Ferry-Grange Béraud	28 301 €	78,0 %	22 075 €
- Dissimulation BTS	107 537 €	55,0 %	59 146 €
- GC Télécom	37 618 €	100,0 %	37 618 €
TOTAL	173 456 €		118 839 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et décide d'amortir ce fonds de concours en 15 ans.

• Avenant n° 1 au Contrat Enfance Jeunesse Intercommunal avec la Caisse d'Allocations familiales (CEJ) 2016-2019

Madame BOURRACHOT, Adjointe, informe l'assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement conclu entre la collectivité et la Caisse d'Allocations Familiales. En contrepartie du développement et du financement d'actions d'accueil et de loisirs par la collectivité, la CAF s'engage à lui rembourser 55% des dépenses occasionnées, sous certaines conditions (prix de revient, taux d'occupation...).

Le CEJ intercommunal en vigueur pour la période 2016-2019 a été signé par la CAF, Roannais Agglomération et 10 communes le 14 décembre 2016. Pour les actions enfance jeunesse concernées par ce contrat, le CEJ représente une recette annuelle de plus de 1 000 000 € pour Roannais Agglomération.

Des actions prises en compte dans ce CEJ doivent être ajoutées ou modifiées, en accord avec la CAF, afin d'optimiser les recettes à percevoir. C'est pourquoi, il convient de signer un avenant à ce contrat qui porte sur les deux points suivants :

- Développement de l'accueil de loisirs « la Grange Aventure » sur deux sites dont l'un à Commelle Vernay, accueil pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi et l'autre à Parigny, pendant les vacances scolaires,

- Soutien à une fonction d'ingénierie, menée par les FRANCAS, ce qui permet de faire financer l'accompagnement réalisé dans le cadre de l'élaboration du Projet Educatif Local (PEL) mais aussi dans le cadre des ateliers thématiques petite enfance et enfance/jeunesse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant au Contrat enfance jeunesse 2016-2019 avec la Caisse d'allocations familiales et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à percevoir les recettes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 08 Juin 2017.

Le Maire,

D. ERCHET

